

DEL 23-058



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ÉTAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – LOCAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Fanny PIRA

Le Budget Supplémentaire des Locaux commerciaux prend en compte les conséquences de la cession de la case commerciale A à OZ IMMO (SCI gérée par les propriétaires du BISTROZ).

Cette proposition prévoit que l'intégralité du produit de la vente du BISTROZ est affectée au budget annexe des locaux commerciaux pour cette année.

A l'issue du vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat 2023 l'année prochaine, des crédits pourront être réorientés vers le budget communal, en vue de financer de futurs projets d'investissements.



DEL 23-058

FONCTIONNEMENT			
	Imputation	Libellé	Montant
DÉPENSES	60611 - 90	Eau et assainissement	-9 850,00 €
	60612 - 90	Electricité	-9 750,00 €
	60628 - 90	Autres fournitures non stockées	-9 750,00 €
	60632 - 90	Fournitures de petit équipement	-9 760,07 €
	615221 - 90	Entretien et réparations bâtiments publics	-20 000,00 €
	65888 - 90	Apurement compte 4784 arrondis TVA	3,43 €
	661121	ICNE	990,58 €
	6522 - 90	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €
	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-1 188,00 €
023	Virement à la section d'investissement	65 080,06 €	
			5 776,00 €
	Imputation	Libellé	Montant
RECETTES	74741	Communes membres du GFP	5 776,00 €
			5 776,00 €

INVESTISSEMENT			
	Imputation	Libellé	Montant
DÉPENSES	1641 - 90	Réajustement du remboursement du capital d'emprunt	9 731,31 €
	166 - 90	Refinancement de dette	-197 469,41 €
	2313 - 90	Constructions	66 904,95 €
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 323,73 €
			-43 509,42 €
	Imputation	Libellé	Montant
RECETTES	1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	21 974,98 €
	2115 - 90	Terrains bâtis	-130 564,46 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	65 080,06 €
			-43 509,42 €

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2023 des Locaux Commerciaux.

VOTE : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité

et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire
 Damienne FLEURY

